

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 juin 2006
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixantième session
Points 14 et 108 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

La situation au Moyen-Orient**Mesures visant à éliminer le terrorisme international****Lettres identiques datées du 29 juin 2006, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur un attentat terroriste horrible : l'assassinat d'un adolescent israélien, Elihayu Asheri.

Dimanche dernier, 25 juin 2006, des terroristes palestiniens ont enlevé un civil israélien âgé de 18 ans, Elihayu Asheri, et l'ont tué par balle peu après son enlèvement. Les forces israéliennes ont découvert son corps tard dans la nuit hier à Ramallah. L'organisation terroriste palestinienne « Comités de résistance populaire » a revendiqué la responsabilité de ce crime odieux.

Je tiens également à vous signaler que les tirs de roquettes Qassam effectués à partir de la bande de Gaza en direction du territoire israélien se poursuivent. Entre les 20 et 28 juin 2006, 41 roquettes ont ainsi été lancées. Sept d'entre elles ont atterri sur le territoire israélien et deux dans la ville de Sderot. Quatre civils ont été blessés par des éclats et deux personnes commotionnées à la suite de ces attaques. Des habitations et des biens civils ont été endommagés, des pannes d'électricité ont eu lieu et une usine a subi des dégâts.

Depuis hier, Sderot a été touchée par deux nouvelles roquettes Qassam et l'une d'elles est tombée sur le gymnase d'une école, aggravant la paralysie de cette ville provoquée par un déluge de tirs de roquettes. Deux personnes qui étaient en état de choc à la suite de ces attaques terroristes ont été soignées par des ambulanciers-secouristes de Magen David Adom.

La présente lettre fait suite aux nombreuses lettres décrivant en détail la campagne de terrorisme palestinien lancée en septembre 2000, dans lesquelles sont exposés les crimes dont les terroristes et leurs partisans devront pleinement répondre.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale, au titre des points 108 et 14 de l'ordre du jour, intitulés respectivement « Mesures visant à éliminer le terrorisme international » et « La situation au Moyen-Orient ». Une lettre identique a été adressée à M^{me} Ellen Margrethe Løj, Présidente du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Daniel **Carmon**
